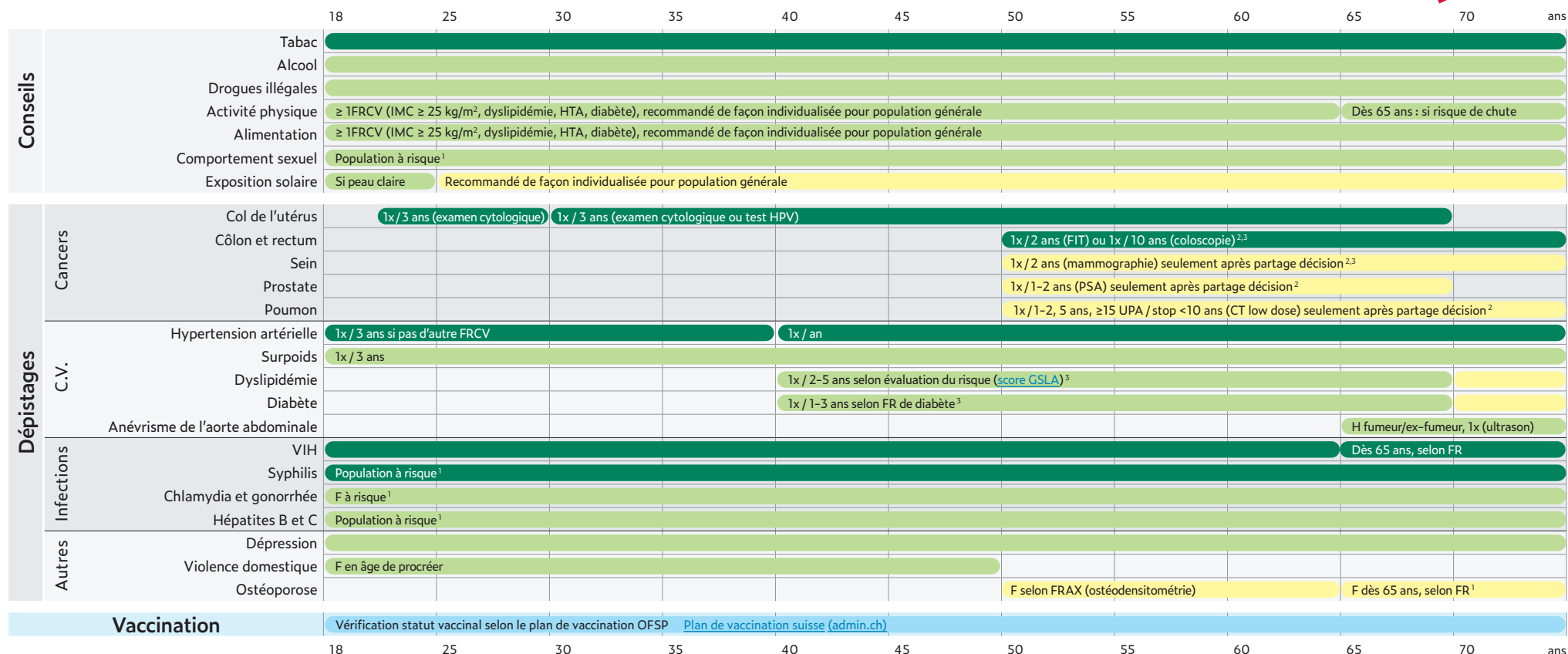
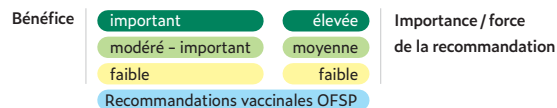


# RECOMMANDATIONS EVIPREV 2023



## Interventions pour lesquelles les données sont insuffisantes pour les recommander chez les personnes asymptomatiques

- Dépistages cancers : peau, bouche, vessie.
- Dépistages CV : fibrillation auriculaire dès 50 ans, artériopathie périphérique par index pression systolique (ABI), maladie cardiovasculaire par ABI/ hsCRP/ score calcique coronaire, maladie coronarienne (ECG/ test effort) lors de risque CV intermédiaire ou élevé, anévrisme aorte abdominale chez F fumeuses ou ex-fumeuses de 65 à 75 ans.
- Autres dépistages : dysfonction thyroïdienne, apnée du sommeil, maladie cœliaque, carence en vitamine D, troubles du comportement alimentaire, glaucome dès 40 ans, troubles acuité visuelle dès 65 ans, troubles auditifs dès 50 ans, troubles cognitifs dès 65 ans.

ABI : anke-brachial index  
BPPO : bronchopneumopathie chronique obstructive  
CT : computed tomography (tomodensitométrie)  
ECG : électrocardiogramme  
F : femme  
FIT : fecal immunochemical test

FR : facteurs de risque  
FRAX : outil d'évaluation des risques de fractures  
FRCV : facteurs de risque cardio-vasculaire  
GSLA : groupe de travail lipides et athérosclérose  
H : homme  
hsCRP : protéine C réactive haute sensibilité

IMC : indice de masse corporelle [kg/m<sup>2</sup>]  
OFSP : office fédéral de la santé publique  
PSA : antigène spécifique de la prostate  
UPA : unité paquet année  
VIH : virus de l'immunodéficience humaine

## Interventions non recommandées chez les personnes asymptomatiques

- Dépistages cancers : thyroïde, pancréas, ovaire, testicule.
- Dépistages CV : maladie coronarienne (ECG/test effort) lors de faible risque CV, sténose artères carotidiennes (ultrason).
- Autres dépistages : BPPO (spirométrie), bactériurie (H et F non enceinte).

Les policliniques universitaires et instituts de médecine de famille suivants ont participé à l'élaboration de ces recommandations :  
Lausanne, Genève, Berne, Zürich et Bâle.

Les recommandations EviPrev sont soutenues par :

<sup>1</sup> Les populations à risque sont définies dans le texte «Annexe tableau EviPrev»

<sup>2</sup> Aides à la décision [Recommandations EviPrev et Aides à la Décision | PEPra](#)

<sup>3</sup> Dépistage plus précoce en cas de facteurs de risque